

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : LE 30 AVRIL, ON Y VA !

L'assemblée générale annuelle de votre Association du mont Rougemont aura lieu à **19h au 11 chemin de Marieville à Rougemont le 30 avril prochain**. Le conseil d'administration est heureux d'y convier tous les propriétaires, résidents et collaborateurs qui ont à cœur de préserver la montagne et ses usages traditionnels pour les générations à venir. Pour participer, il suffit d'être membre. Pour ceux qui sont déjà membres et dont l'adhésion expire le 1er mai prochain, il sera possible de la renouveler sur place. La cotisation annuelle n'est que de 30 \$ (80 \$ pour 3 ans). Venez rencontrer vos voisins et découvrir les activités réalisées en 2024 ainsi que celles projetées pour 2025. Le meilleur sirop d'érable de la montagne sera choisi à l'issue de notre traditionnelle dégustation. Soumettez votre participation à ce petit concours amical en apportant votre échantillon (une canne ou l'équivalent).



Une adhésion significative

Il y a actuellement 147 membres au sein de l'Association du mont Rougemont. Parmi ceux-ci, une centaine sont des propriétaires. Ensemble, ces derniers possèdent un peu plus de 70 % de la superficie de la montagne.

Par sa mission, l'AMR accompagne les propriétaires afin qu'ils adoptent progressivement des pratiques d'usage permettant de réduire au minimum leur impact sur les habitats sensibles. L'objectif est que, dans 30 ou 50 ans, le mont Rougemont demeure un milieu naturel de qualité, procurant à la fois la satisfaction d'être propriétaire et une multitude de services écosystémiques pour les communautés environnantes.

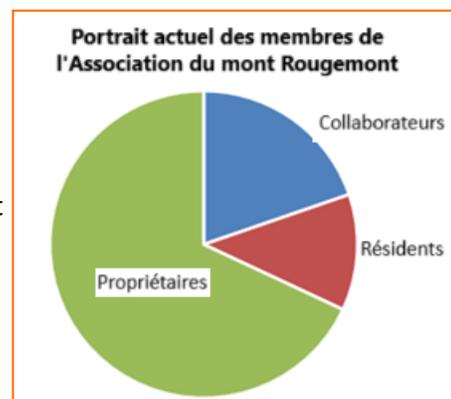
Des activités pour vous

Au cours des vingt-deux dernières années, plus de 40 activités d'information ou ateliers pratiques ont été organisés par l'AMR. Bien qu'elles soient généralement ouvertes au grand public, ces activités sont particulièrement pertinentes pour les propriétaires. À titre d'exemple, une sortie dédiée aux arbres et à la foresterie durable sera de nouveau proposée à l'automne prochain.

Des services en évolution

La raison d'être de l'Association du mont Rougemont, sa mission et ses services aux propriétaires, sont toujours en évolution. Dans ce contexte, tout membre peut proposer des suggestions ou participer aux réflexions quant à son avenir et aux activités. À titre d'exemple, aimeriez-vous visiter une cabane à sucre « haute technologie » sur le mont Rougemont ? N'hésitez pas à faire vos suggestions en communiquant avec nous et à participer à cette assemblée.

Pour avoir l'assurance de recevoir les invitations, n'hésitez pas à fournir une adresse courriel. Vous pouvez le faire par téléphone, par l'entremise de notre site internet ou encore en nous écrivant à l'adresse courriel : info@montrougemont.org



Les membres dynamiques à l'Assemblée générale 2009 : une image inspirante !

BONNE LECTURE ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES !

Adresse de retour :

Association du mont Rougemont
120, rue Ledoux, Beloeil (Qc)
J3G 0A4



UN HIVER CALME, MAIS UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

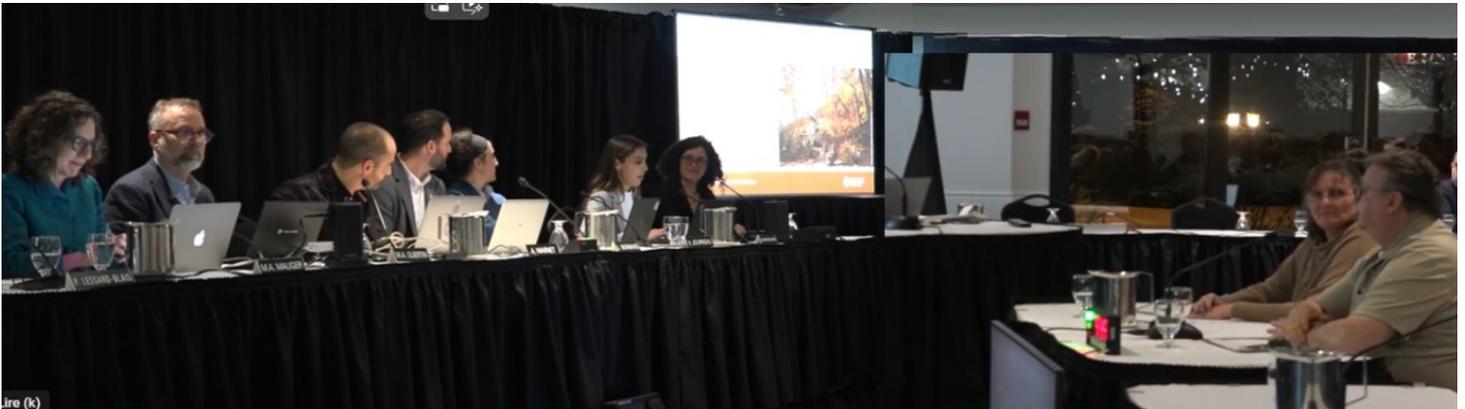
Au moment d'écrire ces lignes, le mont Rougemont se repose sous une fine couche de neige. Voilà maintenant deux années consécutives où l'hiver a fait son apparition bien tardivement. L'an dernier, le club de ski de fond du mont Rougemont n'a même pas pu ouvrir ses pistes. Cette année, il a fallu attendre la deuxième semaine de février.

Mais l'hiver n'est pas toujours synonyme de repos. En effet, la faune du mont Rougemont reste bien active. Les oiseaux de proie se préparent à la nidification dès la fin du mois de janvier. Certaines salamandres demeurent légèrement actives sous la glace des étangs. La plupart des mammifères de grande ou moyenne taille recherchent de la nourriture et des abris.

Du côté de l'Association du mont Rougemont, cette période coïncide souvent avec la préparation de l'assemblée générale, le maintien de notre présence sur les médias sociaux et la planification des activités estivales : embauche du personnel de terrain, priorisation des travaux selon les projets ayant obtenu des subventions, recherche de nouvelles subventions, participation à des consultations publiques, etc.

À ce titre, l'Association du mont Rougemont a récemment rédigé et présenté un mémoire à la Commission consultative sur le projet de demande de reconnaissance du statut de paysage humanisé de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Toute la population était d'ailleurs invitée à répondre à un sondage en ligne en lien avec cette consultation publique. Selon l'organisatrice de cette consultation à la CMM, madame Laurence Madore-Belhumeur, la CMM aurait reçu une vingtaine de mémoires, et plus de 640 personnes ont répondu au sondage. Restez à l'affût d'autres occasions de participer à ces consultations. Notez que le projet de la CMM ne concerne que la partie de Saint-Jean-Baptiste du mont Rougemont (autre article à ce sujet en page 6).

Des projets pour l'été 2025



Le coordonnateur et la présidente, présentent le mémoire de l'Association du mont Rougemont lors de la séance publique de consultation tenue par la CMM le 28 janvier dernier au sujet de la demande de reconnaissance du statut de paysage humanisé pour la partie de Saint-Jean-Baptiste du mont Rougemont.

Au cours de l'été 2025, nous prévoyons la réalisation de plusieurs projets. La lutte contre une importante colonie de phragmites se poursuivra. Pour cette réalisation, nous sommes très heureux d'avoir reçu une aide financière de la MRC des Maskoutains par l'entremise de son programme d'aide financière en environnement. Cette contribution viendra compléter le montage financier de ce projet, auquel la Fondation de la faune du Québec s'est déjà engagée à participer, ainsi que le propriétaire du terrain où est située cette colonie. Le suivi des autres sites traités dans le passé pourra aussi se maintenir grâce à ces aides financières. L'Association du mont Rougemont développe ainsi son expertise en lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Il est intéressant de noter qu'aucun phragmite n'a repoussé sur le site d'une colonie ayant subi nos traitements en 2017. C'est encourageant ! D'autres mandats sont aussi prévus. Un suivi de la nidification probable d'une espèce aviaire particulière se poursuivra après avoir débuté l'an passé. Nous réaliserons aussi des suivis des propriétés protégées par nos partenaires *Conservation de la nature Canada* et *Nature-Action Québec*. De plus, les propriétaires intéressés pourront recevoir un cahier du propriétaire.



2025 : LE RETOUR DES CAHIERS DU PROPRIÉTAIRE

L'Association du mont Rougemont est très enthousiaste à l'idée de produire 10 nouveaux cahiers du propriétaire au cours de l'année à venir. Cinq cahiers seront réalisés pour de nouveaux propriétaires, tandis que cinq autres serviront à actualiser d'anciens cahiers. C'est une occasion précieuse pour les propriétaires qui en bénéficieront.

Le cahier est réalisé à la suite d'une visite sur le terrain du propriétaire. Il permet d'inventorier le terrain et d'informer le propriétaire non seulement sur la richesse biologique de son lot, mais aussi sur sa topographie, la présence de ruisseaux, de sentiers, de peuplements forestiers, etc. Abondamment illustré de photos, il contient également des recommandations sur les bonnes pratiques à adopter pour réduire les impacts des différents usages sur les espèces les plus sensibles présentes sur le terrain.

Une fois la visite terminée, les données sont analysées par notre équipe, puis le coordonnateur rédige le cahier. Ce dernier est ensuite remis en main propre au propriétaire. Toutes les données recueillies contribuent à enrichir nos connaissances sur le mont Rougemont et demeurent confidentielles.

Demandez votre cahier du propriétaire 2025 : c'est gratuit !

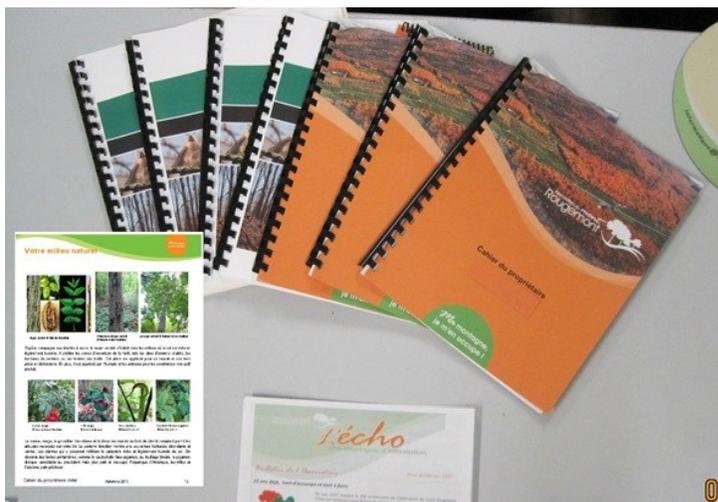
Pour obtenir votre cahier du propriétaire, communiquez avec le coordonnateur. Certains critères d'admissibilité s'appliquent, et le coordonnateur pourra les vérifier à votre demande.

Profitez-en !

Ce projet est réalisé grâce à la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec par l'entremise de son programme Agir pour la faune.



Fondation de la faune du Québec



FÉVRIER À AVRIL 2025 : SUIVI D'UNE ESPÈCE AVIAIRE PARTICULIÈRE

Aidé occasionnellement par notre coordonnateur, un membre de notre équipe, le biologiste Francis Dansereau, s'est vu confier la tâche de scruter la montagne à la recherche de « l'oiseau rare ».

La patience et la persévérance, sous conditions atmosphériques contraignantes, sont parfois requises dans l'accomplissement de nos tâches.

Merci à Francis pour son court séjour parmi nous.





CHOUETTE, C'EST LE TEMPS DES SUCRES !

Des alliées pour les acériculteurs

Dans le secteur du rang Marie-Anne à Saint-Damase, certains propriétaires observent fréquemment, tout au long de l'année, des oiseaux de proie. Les producteurs de sirop d'érable du sud du Québec se plaignent souvent des dommages causés à leur tubulure par les rongeurs. Cependant, ce problème semble moins fréquent dans le secteur du rang Marie-Anne. Est-ce une coïncidence ? Peut-être pas. En effet, certaines espèces d'oiseaux de proie, comme la chouette rayée, se nourrissent de rongeurs. La présence de plus en plus documentée de chouettes, d'éperviers et de pygargues à tête blanche dans ce secteur pourrait expliquer la diminution de ces rongeurs. Quoi qu'il en soit, l'installation de nichoirs à chouette rayée est une excellente façon de favoriser ces espèces aviaires plus rares, tout en offrant un coup de pouce aux acériculteurs.



L'ombre de la chouette rayée guette le mont Rougemont et ses rongeurs © AMR

LES ACTIONS VISANT LE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE PORTENT FRUITS



Installation d'un nichoir à chouette rayée © Nature-Action Québec

De nombreuses espèces d'oiseaux de proie ont connu un déclin important de 1930 jusqu'aux années 1970. L'utilisation massive de pesticides organochlorés (p. ex., DDT) et leur accumulation dans la chaîne alimentaire ont provoqué des problèmes de reproduction tels que la stérilité, l'amincissement des coquilles d'œufs, la mort embryonnaire et des comportements parentaux anormaux. Ces espèces ont également été victimes de persécutions. Depuis la fin des années 1970, l'interdiction de ces pesticides en Amérique du Nord a permis d'amorcer leur rétablissement. Des comités ont assuré le suivi de différentes espèces et la protection des sites de nidification. L'Association du mont Rougemont continue d'ailleurs à participer à ces efforts. Ainsi, les populations d'oiseaux de proie se portent mieux. Par exemple, la population de pygargues à tête blanche au Québec a connu une augmentation importante depuis 2002, tant en nombre d'individus que de sites de nidification. Cela pourrait expliquer pourquoi de nombreuses observations de cette espèce ont été rapportées au mont Rougemont au cours des cinq dernières années.



Pygargue à tête blanche photographiée au mont Rougemont par Chantal Reichel en 2024



Une salamandre cendrée du mont Rougemont, par Pierre Pontbriand © AMR

LA SALAMANDRE CENDRÉE

Petite, discrète et très commune, la salamandre cendrée pourrait être l'espèce faunique la plus représentée au mont Rougemont

La salamandre cendrée est un amphibien qui dépasse rarement 10 centimètres de longueur. Souvent enfouie sous une souche, elle pourrait être confondue avec un ver de terre si ce n'était de ses quatre petites pattes munies de minuscules orteils. Seul son stade larvaire se déroule dans l'eau, le reste de sa vie se passe sur la terre ferme. Cependant, comme elle ne possède pas de poumons, elle respire par sa peau, ce qui nécessite un habitat constamment humide.

Durant les périodes de sécheresse, elle devient difficile à observer, car elle se réfugie sous des branches en décomposition. Selon certaines études, malgré sa petite taille, elle représenterait une biomasse plus importante que l'ensemble des petits mammifères présents dans ses habitats favorables. Plusieurs espèces de sala-

mandres habitent le mont Rougemont et constituent une source de nourriture pour de nombreuses autres espèces fauniques. La compaction du sol par la machinerie et les passages à gué dans les ruisseaux nuisent à ces populations. Comme le sol et les ruisseaux sont généralement gelés en hiver, réaliser les travaux majeurs durant la saison hivernale plutôt qu'en été, contribue au maintien de la qualité des habitats de ces espèces.



DOSSIER CERF DE VIRGINIE !

Petit rappel de ce dossier

Depuis 2022, l'Association du mont Rougemont collabore avec Nature-Action Québec (NAQ) pour documenter l'état de la population de cerfs de Virginie du mont Rougemont ainsi que la perception des propriétaires et des chasseurs à l'égard de ce grand mammifère. Deux rencontres publiques ont eu lieu en novembre 2022 et mars 2023 pour discuter de la situation. Lors de ces rencontres, plusieurs participants ont exprimé le souhait de réaliser un inventaire de la population de cerfs. C'est ainsi qu'en février 2024, un premier inventaire aérien, entièrement financé par NAQ, a été mené. Cet inventaire a révélé une densité avoisinant 9 cerfs par kilomètre carré (9c/km²), soit près du double de la capacité de support du milieu. En effet, selon certaines études rapportées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), les milieux naturels de la Montérégie pourraient supporter environ 5 cerfs par kilomètre carré (5c/km²). Néanmoins, cette densité reste inférieure à celle observée au mont Saint-Bruno, où l'on comptait 15c/km² en 2020 et 27c/km² en 2023.

Un prochain inventaire, peut-être en 2027

Les résultats de 2024 montrent que la densité de cerfs au mont Rougemont est élevée, mais pas aussi alarmante que dans d'autres secteurs. Étant donné le coût d'un inventaire, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) recommande d'effectuer un suivi tous les trois ans ou à intervalles plus espacés. Suivant cette recommandation, le chargé de projet de NAQ et son équipe prévoient un nouvel inventaire autour de 2027.

Impacts de la surabondance

Les cerfs consomment de grandes quantités de végétation, ce qui altère les écosystèmes locaux. Leur broutement excessif réduit la diversité des espèces végétales, entrave la croissance des forêts et diminue la régénération forestière. La modification des communautés végétales entraîne une compétition accrue pour les ressources et altère les habitats d'autres espèces animales et végétales, perturbant ainsi l'équilibre écologique.

Par ailleurs, en modifiant les habitats naturels, les cerfs favorisent la propagation d'espèces végétales envahissantes, qui peuvent supplanter les espèces indigènes et perturber davantage les écosystèmes. D'autres impacts notables incluent les dégâts aux cultures et aux vergers ainsi que l'augmentation des collisions avec des véhicules.

L'installation d'exclos et un amalgame d'actions pourra peut-être aider à réduire ces impacts



Notre coordonnateur examine l'état d'une section de l'exclos

Il n'existe pas de solution unique à cette problématique, mais une combinaison d'actions pourrait améliorer la situation. La population locale peut contribuer en soutenant la chasse réglementée, les initiatives de conservation et de restauration des habitats, ainsi qu'en réalisant des aménagements paysagers résistants aux cerfs dans leurs jardins.

À l'initiative de la Société pour la conservation de la nature du Canada (CNC) et de NAQ, un exclos temporaire (clôture et filets empêchant les cerfs de brouter les jeunes arbres et herbacées) a été installé il y a un an. Un suivi est en cours pour évaluer son impact sur l'équilibre écologique du milieu. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais cette initiative pourrait offrir des pistes de solutions viables pour atténuer les effets de la surabondance des cerfs.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec Nature-Action Québec, dans le cadre du projet Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ), un projet de cofinancement de 144M\$ entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada qui vise la protection et la conservation des milieux naturels d'intérêt écologique en territoire privé.



LES QUATRE INDISPENSABLES DE L'HIVER

La saison hivernale fera bientôt place au printemps. Les glaces s'amincissent et le dégel du sol débutera sous peu. Nous espérons que vous avez pu profiter des sentiers et découvrir de magnifiques milieux naturels vêtus de blanc. Afin de pouvoir continuer de profiter de la saison hivernale en toute sécurité ainsi qu'assurer une cohabitation harmonieuse avec les milieux naturels et la faune, voici quelques conseils pour vos promenades.

Véhicule en bon état, moins de tracas :

Avant chaque sortie, une excellente pratique est de s'assurer que notre véhicule est en bon état et qu'aucun liquide ne coule. Cela pourrait vous éviter une panne ou un accident et vous permettra de profiter pleinement de votre sortie sans inquiétude. Évidemment, une fuite d'huile à moteur ou d'essence peut aussi causer de graves impacts négatifs aux milieux naturels et nuire à la faune.



Les risques des plans d'eau :

La circulation sur des plans d'eau gelés comporte de nombreux risques : perte d'équipement/véhicule, hypothermie, noyade. Le meilleur moyen de vous protéger reste la circulation sur des sentiers autorisés, balisés et entretenus par les clubs fédérés!

Être bien équipé et prévoyant, c'est gagnant :

Comme personne n'est à l'abri d'une panne ou d'un incident, vaut mieux être prévoyant. Un bloc d'alimentation auxiliaire (booster pack) pourra vous être très utile en cas de panne. Un cellulaire chargé et protégé du froid vous permettra de rejoindre les secours au besoin. Un casque spécialisé pour l'hiver vous évitera une visière embuée. Avisez vos proches de votre itinéraire et de la durée prévue de votre trajet. Et surtout, n'oubliez pas de vous habiller chaudement!

Signalisation et cartes interactives pour connaître les sentiers autorisés et ouverts :

En terminant, le respect des indications de fermetures ou d'ouverture des sentiers, surtout en période de dégel et à l'approche du printemps, est crucial pour la sécurité. Également, cela vous évitera d'être hors des sentiers autorisés et de circuler dans des zones fragiles comme les milieux humides. Ces milieux sont essentiels pour une variété d'animaux, même en hiver.

Quad (FQCQ): <https://www.fqcq.qc.ca/carte-interactive/>

Motoneige (FCMQ): <https://fcmq.fcmqapi.ca/#/map>

En suivant ces quatre indispensables de l'hiver, vous vous donnez toutes les chances de faire des sorties agréables et vous devenez des alliés dans la protection de la faune et des milieux naturels. Nous vous souhaitons un bon hiver à parcourir les sentiers de la province et restez vigilants!

La réalisation et la diffusion de cet article sont rendues possibles grâce au financement du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Fondation de la faune du Québec





NATURE ET AGRICULTURE : UNE COMBINAISON GAGNANTE !

Selon un article publié le 8 janvier dernier dans La Terre de chez nous, la productivité des sols diminue d'environ 1 % par an aux États-Unis et au Québec. Ce constat souligne l'urgence d'améliorer les pratiques agricoles, une préoccupation de plus en plus partagée au sein de la communauté agronomique.

Formation des sols

Les sols cultivés se sont formés au fil de centaines de millénaires à partir des milieux naturels, grâce à une combinaison complexe de processus écologiques. Ces processus incluent l'action des intempéries, la percolation de l'eau, les variations de température, l'activité microbienne ainsi que la décomposition des végétaux et d'autres organismes vivants. Sans les milieux naturels et cette dynamique combinée, il n'existerait pas de sols cultivables. Bien que nous disposions actuellement de vastes superficies agricoles, il est essentiel de préserver ces processus naturels afin de garantir la productivité et la disponibilité des sols à long terme.



Photo : Johanne Benoist-St-Pierre

Agriculture de précision et agroforesterie : deux avenues intéressantes

Les pratiques agricoles intensives des dernières décennies ont rendu la préservation de la fertilité des sols particulièrement difficile. On observe notamment une diminution de l'activité microbienne et une érosion accrue. Parmi les approches contribuant à maintenir des sols en santé, l'agriculture de précision joue un rôle clé. Elle permet une utilisation optimale des pesticides et des engrais chimiques, réduisant généralement leur usage et limitant ainsi leurs effets négatifs sur l'activité microbienne. De même, l'implantation de bandes riveraines boisées – idéalement élargies au-delà des exigences réglementaires – permet de limiter la dispersion de ces apports chimiques.

L'agroforesterie, une autre technique agricole en pleine expansion, favorise l'infiltration de l'eau, un processus essentiel à la formation des sols. Cette approche améliore également l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et les communautés humaines.

Préserver les milieux naturels : un atout pour l'agriculture

Maintenir des milieux naturels diversifiés au sein des paysages agricoles présente de nombreux avantages. Ces milieux soutiennent la continuité des processus naturels de formation des sols, garantissant leur renouvellement lent, mais constant, sur le très long terme. La protection durable d'une proportion significative de ces milieux, par des outils légaux, contribue ainsi à assurer l'avenir de l'agriculture et d'une gestion forestière durable tout en consolidant leur rôle fondamental sur le territoire.

Depuis la COP-15, le cadre mondial pour la biodiversité fixe un objectif ambitieux : atteindre 30 % de la superficie du territoire en milieux naturels d'ici 2030. La communauté scientifique mondiale, appuie largement cette ambition, y compris dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Le Québec, comme de nombreux états dans le monde, s'est donc engagé à atteindre cette cible.

Bien que cela puisse sembler contre-intuitif, la préservation des milieux naturels est essentielle pour garantir la pérennité de l'agriculture et des activités forestières. Pour les générations futures, il est impératif de poursuivre les efforts visant à atteindre l'objectif de 30 % du territoire en milieux naturels variés et diversifiés, comme le mont Rougemont.



Un verger du mont Rougemont © Robert Gervais



PAYSAGE HUMANISÉ DES MONTÉRÉGIENNES DE LA CMM : Depuis le début des années 2000, plusieurs événements publics réunissant des centaines de participants ont démontré l'attachement de la population aux collines montérésiennes.



QU'EST-CE QU'UN PAYSAGE HUMANISÉ ?

Un **paysage humanisé** désigne un statut d'aire protégée qui s'applique aux **territoires habités** qui ont été façonnés au fil du temps par l'activité humaine en harmonie avec la nature. Plutôt que de protéger un écosystème en le laissant à l'écart de l'intervention humaine, les paysages humanisés visent à **préserver la biodiversité en assurant également la conservation des paysages et des activités au cœur du territoire** qui sont bénéfiques à cette biodiversité.

LES MONTÉRÉGIENNES DU GRAND MONTRÉAL

- ▲ Collines d'Oka
- ▲ Mont Royal
- ▲ Mont Saint-Bruno
- ▲ Mont Saint-Hilaire
- ▲ Mont Rougemont (en partie)



QUE VISE LE PROJET ?

La démarche entreprise par la CMM vise la **création d'une aire protégée pour une durée minimale de 25 ans** afin de léguer aux générations futures un territoire dont l'intégrité et la biodiversité auront été préservées.

4 GRANDES ORIENTATIONS

1. Reconnaître, protéger et mettre en valeur la **biodiversité**.*
2. Contribuer à la pérennité, à la valorisation et au dynamisme du **territoire et des activités agricoles**.
3. Mettre en valeur les composantes du **patrimoine culturel, paysager et bâti**.
4. Consolider les **activités récréotouristiques durables et éducatives** en respectant la capacité de support des milieux naturels.

* En cas d'incompatibilité entre les 4 orientations, la première aura préséance.

CALENDRIER

- ✔ **ÉTÉ 2024**
Préparation de la demande de reconnaissance avec les comités locaux
- **OCTOBRE 2024 - JANVIER 2025**
Consultation publique
- **PRINTEMPS 2025**
Dépôt de la demande de reconnaissance, suivi de l'analyse et de consultations par le MELCCFP
- **ÉTÉ-AUTOMNE 2025**
Préparation du plan de conservation avec les comités locaux
- **AUTOMNE 2025 - HIVER 2026**
Consultation publique
- **PRINTEMPS 2026**
Dépôt du plan de conservation
- **2026**
Décision du gouvernement du Québec par rapport à l'octroi du statut de paysage humanisé

La réflexion a débuté en 2008 lors du colloque « Les Montérésiennes, un avenir commun », organisé par la Table de concertation du mont Royal, la SÉPAQ, l'UQAM et la Réserve naturelle Gault. Grâce aux recherches et aux événements qui ont suivi, il ne faisait plus aucun doute : il fallait reconnaître la valeur identitaire et patrimoniale que représentent les collines montérésiennes.

À ce titre, 17 municipalités, dont Rougemont et Saint-Jean-Baptiste, ont adopté des résolutions exprimant la volonté des décideurs de favoriser l'émergence d'une vision commune permettant de poser des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines montérésiennes. Tout cela dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager propre à chacune d'elles.

Un engagement régional croissant

Il n'est donc pas surprenant qu'une instance régionale de gestion aussi importante que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se sente interpellée. Ainsi, en 2022, la CMM a publié son Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines montérésiennes. Ce plan a finalement nourri la réflexion des décideurs, les amenant à proposer un statut de paysage humanisé pour ces collines. Pour y parvenir, la CMM a mis en place des comités par colline afin :

- d'établir un diagnostic des pressions qu'elles subissent,
- de vérifier la concordance des réglementations existantes avec les critères d'un paysage humanisé,
- de rédiger une demande de reconnaissance
- de consulter les parties prenantes et la population.

Face à ce projet, sans encore avoir pris de décision quant à un appui officiel, l'Association du mont Rougemont (AMR) a demandé et obtenu d'être tenue informée des développements. Elle a également participé à l'établissement d'un diagnostic fiable sur les pressions exercées sur le mont Rougemont.

Qu'est-ce qu'un « paysage humanisé » ?

Un paysage humanisé est un statut de protection visant à préserver la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et les composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature. Dans un paysage humanisé, la poursuite d'activités durables et exemplaires permet de conserver la biodiversité, le paysage et les services rendus aux communautés par les milieux naturels.



PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ DES MONTÉRÉGIENNES DE LA CMM: Un projet en accord avec la mission de l'AMR

De par sa mission, l'AMR accompagne les propriétaires afin qu'ils adoptent des pratiques réduisant au minimum leur impact sur les habitats sensibles. Son objectif est que, d'ici 30 à 50 ans, le mont Rougemont demeure un milieu naturel de qualité, procurant à la fois la satisfaction d'être propriétaire et des services écosystémiques aux générations futures :

- Assurer une eau de qualité pour les communautés et les terres environnantes.
- Maintenir les processus géologiques essentiels à la formation des sols cultivables.
- Préserver les habitats d'espèces sensibles, dont plusieurs sont rares au Québec.

Au départ, les membres du conseil d'administration de l'AMR étaient réticents et avaient de nombreuses questions. Après avoir fait ses devoirs de lecture, participé à des discussions et analysé les textes de lois et règlements, ils ont conclu que le statut de paysage humanisé pourrait aider l'AMR à accomplir sa mission tout en préservant les usages actuels.

La grande flexibilité du statut et le processus de consultation ont été déterminants dans la décision de l'AMR d'appuyer le projet de la CMM.

L'AMR a donc rédigé et transmis un mémoire à la CMM. Ce mémoire a été présenté lors de la séance publique de consultation tenue à Beloeil le 28 janvier dernier.

Paysage humanisé : un cadre réglementaire souple et adapté

L'analyse des lois et règlements existants a révélé que les normes applicables à un paysage humanisé sont moins contraignantes que la plupart des réglementations déjà en vigueur sur le territoire. Presque toutes sont compatibles avec ce statut, et aucun changement majeur ne devrait être nécessaire. La différence majeure est que le statut permettra de pérenniser les meilleures pratiques de gestion du territoire.

Des plans de conservation à créer collectivement

Un autre atout du statut de paysage humanisé réside dans sa flexibilité. Chaque colline pourra bénéficier d'un plan de conservation coconstruit avec les parties prenantes. C'est lors de cette étape que toutes les personnes concernées pourront contribuer à définir les « **pratiques exemplaires** » à mettre en place, tout en confirmant la primauté de l'agriculture et de la gestion forestière.

Qu'en est-il des parties de Rougemont et de Saint-Damase ?

Pour que le paysage humanisé du mont Rougemont soit pleinement fonctionnel, l'AMR estime que l'ensemble de la colline montérégienne devrait en bénéficier. À cette fin, une rencontre a été organisée en décembre dernier par l'AMR, réunissant les décideurs des municipalités de Rougemont, Saint-Damase et Saint-Jean-Baptiste, ainsi que les représentants des MRC de Rouville, Maskoutains et Vallée-du-Richelieu. Grâce à la participation du **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs** (MELCCFP), cette rencontre a permis d'expliquer le statut de paysage humanisé et l'aide gouvernementale disponible pour ce type de projet. Lors de cette discussion, Madame Laurence Madore-Belhumeur, chargée de projet et conseillère en recherche pour la CMM, a présenté les démarches déjà en cours sur leur territoire. L'AMR et Nature-Action Québec (NAQ) ont également proposé leur soutien aux municipalités et MRC souhaitant s'engager dans cette voie.

Conclusion : un statut pour assurer l'avenir du mont Rougemont

L'Association du mont Rougemont souhaite que la colline continue d'être utilisée par ses propriétaires tout en préservant sa biodiversité. Le statut de paysage humanisé permet cette conciliation en protégeant les usages traditionnels tels que l'agriculture, l'acériculture, la foresterie durable, la chasse etc. De ce fait, ce projet confirme la primauté de l'agriculture et de la gestion forestière sur le territoire. Ce type d'aire protégée permet de renforcer la protection du patrimoine naturel et paysager tout en permettant les usages durables par la communauté locale.

Contrairement à certaines idées reçues, ce statut n'implique pas l'ajout de nouvelles réglementations. La plupart des lois et règlements en vigueur sont déjà plus restrictifs que les exigences d'un paysage humanisé. Alors que les lois et règlements actuels ont un caractère temporaire, pouvant être modifiées à court terme, le statut de paysage humanisé offre une protection durable d'au moins 25 ans. De plus, le processus de consultation permet d'adapter la démarche aux réalités du territoire.

Ensemble, préservons le mont Rougemont pour les générations futures !



AUTRE MESURE DE CONSERVATION EFFICACE (AMCE) : un nouveau statut de reconnaissance pour les efforts locaux d'une gestion durable d'un territoire naturel

Le concept d'AMCE est nouveau au Québec, mais il existe depuis quelques années déjà dans certaines régions du monde. La reconnaissance en tant qu'AMCE permet d'accroître la visibilité des sites concernés, tant auprès des citoyennes et citoyens que des entreprises et des gouvernements. Cela peut se traduire par une participation accrue aux corvées d'entretien ou de restauration, ou encore par la formation de partenariats avec des municipalités, des entreprises privées ou d'autres instances.

À travers le Québec, divers organismes de conservation, gestionnaires et propriétaires de sites appliquent des pratiques bénéfiques et respectueuses des écosystèmes, ainsi que des espèces animales et végétales qu'ils abritent. Ces territoires contribuent à la conservation de la nature de manière complémentaire aux aires protégées, sans toutefois être reconnues comme telles. Pour valoriser ces pratiques et mettre en lumière leur contribution à la conservation, il est désormais possible de soumettre certains sites pour qu'ils bénéficient de la reconnaissance en tant qu'AMCE.

Cette reconnaissance ne crée aucune contrainte supplémentaire pour les propriétaires, à l'exception du respect des exigences déjà prévues dans les législations et réglementations locales. Le cas échéant, l'excellence des pratiques de gestion durable pourrait faciliter l'accès à des programmes d'aide financière visant à maintenir ou améliorer ces pratiques.

Au mont Rougemont, les réglementations locales déjà intégrées dans les politiques des milieux naturels, des milieux hybrides ou dans les schémas d'aménagement contribuent à une gestion déjà fortement encadrée, conforme aux critères d'une AMCE. De plus, les actions menées par l'Association du mont Rougemont depuis plus de 20 ans en matière de conservation volontaire, en collaboration avec Nature-Action Québec et Conservation de la nature Canada, sont également des mesures contribuant à cette reconnaissance.

Autrement dit, tout est déjà en place pour permettre au mont Rougemont d'obtenir la reconnaissance en tant qu'AMCE. Les démarches nécessaires pour obtenir ce statut sont moins complexes que celles requises pour obtenir la reconnaissance en tant que « paysage humanisé » décrit dans les pages précédentes, probablement parce qu'un paysage humanisé constitue une aire protégée, contrairement à une AMCE, qui ne l'est pas. Il ne tient désormais qu'à nous, propriétaires et décideurs locaux, de lancer une demande de reconnaissance. Le maintien des qualités naturelles du site et sa notoriété en seraient d'autant plus renforcés. De l'aide est disponible pour se faire auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec et de l'organisme Nature-Québec.

DRONE ET NIDIFICATION : UNE PÉRIODE CRITIQUE

La technologie des drones performants est désormais accessible au grand public, permettant ainsi de capturer des scènes époustouflantes de la nature. Ses applications se multiplient et deviennent de plus en plus utiles, tant dans les secteurs industriels et commerciaux que pour le loisir. Toutefois, en plus des régulations relatives au vol d'aéronefs, l'établissement d'un code d'éthique volontaire est désormais essentiel. En particulier, l'approche des oiseaux, et plus encore de leurs nids, n'est pas souhaitable. La nidification est déjà une période particulièrement stressante pour les oiseaux, soumise à une multitude de contraintes naturelles, sans compter celles liées à la perte d'habitat, à la présence de chats domestiques, aux fenêtres des bâtiments et à d'autres dangers. Faut-il y ajouter l'approche d'un engin volant ?



Consciente des avantages et des inconvénients de cette technologie, l'Association du mont Rougemont recommande de s'abstenir de faire voler des drones dans les secteurs escarpés du mont Rougemont pendant la période de nidification, qui s'étend, selon les espèces, du début du mois de mars à la mi-juillet. Pour certaines espèces, il est possible de consulter les lignes directrices émises par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, disponibles sur son site internet. De plus, il convient de noter qu'un drone peut être perdu ou endommagé en cas d'attaque par un oiseau défendant son nid.

Pour voir un beau montage vidéo du mont Rougemont, nous suggérons celui tourné par la Coalition des Montérégiennes disponible sur le site internet de la [coalition des Montérégiennes](https://www.youtube.com/watch?v=EF_CwLqw7gg) : https://www.youtube.com/watch?v=EF_CwLqw7gg.



DES SAUVETAGES RÉUSSIS

Ces dernières années, le personnel de l'Association du mont Rougemont a réalisé plusieurs sauvetages d'animaux, ainsi que celui d'une colonie d'une espèce végétale menacée. Le signalement d'animaux en détresse peut nous être rapporté à tout moment. Le cas échéant, le coordonnateur procédera à une évaluation de la situation, en tenant compte des règles en vigueur, afin de proposer une action appropriée. Au fil des ans, nous avons établi d'excellentes relations avec des organismes spécialisés dans le sauvetage d'oiseaux ou de mammifères. Voici quelques exemples de sauvetages réalisés.

Il y a une dizaine d'années, une **Bernache du Canada**, à la démarche boiteuse et apparemment incapable de voler, a été récupérée chez un propriétaire par notre coordonnateur. Celui-ci l'a amenée chez lui, lui a fourni de la nourriture et un petit plan d'eau. Après deux semaines, l'oiseau a pris son envol au moment où un grand vol de ces oiseaux passait.

En 2021, un **Petit duc maculé**, se laissant approcher de manière anormale, a été signalé par un propriétaire. L'oiseau a été capturé, déclaré aux agents de la faune, puis conduit à la clinique des oiseaux de proie de la Faculté de médecine vétérinaire. La même année, un **Grand héron** a été capturé près de notre « camp de base » au mont Rougemont. L'oiseau a été pris en charge et conduit à la clinique vétérinaire. Étrangement, cette même année, nous avons également procédé à la capture, dans l'eau, d'un autre héron.

En 2023, un **Grand duc d'Amérique** décédé a été récupéré par notre équipe sur le terrain. Bien qu'il soit mort, cet animal figure sur la liste des animaux à déclaration obligatoire au Québec en vertu de l'article 68 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ainsi que de son Règlement sur les animaux à déclaration obligatoire. Ce règlement oblige les citoyens à déclarer aux agents de la faune tout animal mort ou blessé figurant sur cette liste. Le cas échéant, le numéro de téléphone **SOS Braconnage** peut être utilisé (1 800 463-2191).



Couleuvre tachetée prise dans un filet en 2024

Notre dernier sauvetage a concerné une **couleuvre tachetée**, une espèce inscrite sur la liste des espèces en péril au Canada. Ce reptile était pris dans un filet de protection des cultures sur une ferme du mont Rougemont. Bien que cela ait eu lieu pendant la période des vacances, nous avons réussi à trouver un expert externe, muni des permis nécessaires, qui a procédé à la libération de cet animal inoffensif.

Propriétaires : n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous apercevez un animal en détresse sur votre propriété. Bien que nous ne puissions pas garantir le sauvetage, nous prendrons le temps d'examiner les différentes possibilités

Sortie « aux oiseaux » 2025

L'Association du mont Rougemont vous invite à une sortie « aux oiseaux » samedi le 3 mai 2025 (avec report au 4 mai s'il pleut) . De 7h45 à midi (environ). Avec des animateurs de la **Société d'ornithologie de la Vallée-du-Richelieu**, une belle promenade à travers plusieurs milieux propices à l'observation d'un bon nombre d'espèces. C'est un rendez-vous !

Date: **Samedi 3 mai**

Heure: **7h45 à midi (vers midi)**

Lieu: Ferme McArthur, située au **141, rang de la Montagne, Rougemont J0L 1M0**

Tarif: **gratuit pour les membres et les enfants (moins de 14 ans), 10\$ pour les autres**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : (maximum de 15 participants):

Pour s'inscrire, visitez notre site internet à l'onglet « [événements à venir](#) » et suivez les instructions. Ou encore, envoyez nous un message par courriel à l'adresse: info@montrougemont.org . Ou appelez-nous au numéro: (450) 779-2725

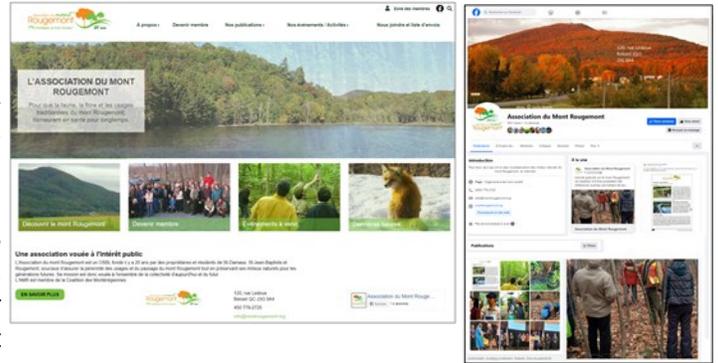
APPORTEZ VOS JUMELLES !





SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK: SUIVEZ-NOUS!

Le conseil d'administration et le coordonnateur de l'Association du mont Rougemont travaillent pour vous, les membres et propriétaires du mont Rougemont. Notre site internet a été entièrement renouvelé depuis 2020. N'hésitez pas à le consulter, car il contient une multitude d'informations sur le mont Rougemont, sa faune, sa flore, nos anciens bulletins, des vidéos, nos activités, les dernières nouvelles etc. En vous abonnant à notre page Facebook, vous aurez aussi accès à des publications régulières portant sur des sujets variés et des nouvelles d'intérêt pour nos membres et pour l'ensemble des propriétaires du mont Rougemont.



Bien qu'elle ait été créée par des propriétaires soucieux de préserver le mont Rougemont, l'Association du mont Rougemont s'est mise au service de l'ensemble de la communauté des environs du mont Rougemont et de ses générations futures. Ses membres-propriétaires, favorisent le maintien en santé d'un milieu naturel pour des dizaines d'années. Ainsi, la montagne pourra continuer d'être utilisée par ses propriétaires tout en procurant des services écologiques à toute la population.

DEVENIR MEMBRE, C'EST SIMPLE ET IMPORTANT !

<https://www.montrougemont.org>



-Par internet: allez à l'onglet « [Devenir membre](#) » de notre site au www.montrougemont.org et répondez aux questions obligatoires (une adresse courriel est nécessaire pour ce faire).

-Par téléphone: téléphonez au coordonnateur au (450) 779-2725. Ce dernier se fera un plaisir de vous aider à devenir membre.

-Il n'en coûte que 30\$ par année pour les propriétaires ou résidents de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Damase et Rougemont ou 15\$ pour les collaborateurs/amis (sans droit de vote). Ne manquez pas l'Assemblée générale annuelle. Y participer est aussi une bonne occasion de devenir membre et d'y rencontrer des voisins ou collaborateurs qui ont à cœur d'assurer une utilisation harmonieuse et durable du mont Rougemont.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES!

Communiquez avec nous! Nous serons heureux de venir vous rencontrer.

POUR NOUS JOINDRE OU PARTICIPER:

Par courriel à : info@montrougemont.org

En nous suivant sur notre page **Facebook** au: [@MontRougemont](#)

Par téléphone au: **(450) 779-2725**

Par la poste à: **Association du mont Rougemont, 120, rue Ledoux, Beloeil (Québec) J3G 0A4** (il n'y a pas d'employé à cette adresse)



Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de son programme Agir pour la faune.



Fondation de la faune du Québec